



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

**MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR
31790 SAINT-SAUVEUR**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 AVRIL 2015

Date de la convocation

26 mars 2015

L'an deux mil quinze, le 02 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauveur dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. PETIT Philippe, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 12
Votant : 14

Présents : Mmes DAILLUT Marina, QUERCY Corinne, ROQUES Sandrine, DELPECH Estelle, EDRU Myriam, MM. PETIT Philippe, BRACHET Philippe, CORACIN Olivier, FRANCOU Didier, BRUNI Patrick, IANNELLI Ermanno, VETTOREL Christophe

Absents excusés : Mmes CADAMURO Michèle, BASLE Nathalie, NOUYERS Catherine, VERGNES Sophie, MM. LABIT Stéphane, CHANIER Cédric, TURLAN Arnaud

Absents : *Néant*

Pouvoirs : Cédric CHANIER à Philippe BRACHET, Catherine NOUYERS à Marina DAILLUT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. VETTOREL Christophe a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Urbanisme

1. *Révision du Plan Local d'Urbanisme : 2^e débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)*

Finances

2. *Affectation du résultat de l'exercice 2014*
3. *Vote des taux des taxes locales 2015*
4. *Approbation des acquisitions et travaux à inscrire au budget 2015*
5. *Vote du Budget Primitif communal 2015*
6. *Attribution des subventions aux associations pour 2015*
7. *Attribution de la subvention au CCAS pour 2015*
8. *Participation financière à l'école privée*
9. *Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Ours de Saint-Sauveur ».*

1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme :
2^e débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la première révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 17 décembre 2014.

L'article R123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Selon l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme, le PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les espaces de loisirs, retenus pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Après le 1er débat qui a eu lieu en séance du Conseil Municipal le 26 mars 2015, Monsieur la Maire a souhaité organiser une deuxième séance d'échanges.

Il demande ainsi aux membres du conseil présents s'ils souhaitent amener d'autres sujets ou questions avant de clore le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

L'assemblée présente indique qu'il n'y a pas d'autres questions ou points à préciser.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue ce jour du 2e débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet de PLU, ainsi que le prévoit l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

Le PV de séance sera transmis au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

7. Finances Locales 7.1 Décisions Budgétaires

2015-04-02 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Vu le compte de gestion du receveur municipal,
Considérant que les opérations sont régulières,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de
686 061.00 €.

BUDGET COMMUNAL 2014

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement

A	Résultat de l'exercice	386 061.00 €
B	Résultat antérieur reporté	300 000.00 €
C	Résultat à affecter (A+B) (hors reste à réaliser)	686 061.00 €

Résultat d'Investissement

D	<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	261 753.84 €
E	<u>Report antérieur 2013</u>	4 233 197.95 €
F	<u>Restes à réaliser en dépenses</u>	311 304.89 €
G	Résultat cumulé investissement (D+E-F)	4 183 646.90€

DECISION D'AFFECTATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Affectation en investissement R 1068 : **386 061,00 euros**
 - Report en fonctionnement R 002 : **300 000,00 euros**

7. Finances Locales 7.2 Fiscalité

2015-04-03 OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de geler les taux des taxes locales pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières, établi le 9 mars 2015 par monsieur le directeur régional des Finances Publiques de la Haute Garonne, indiquant les bases d'imposition pour 2015 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant au titre des différentes taxes pour l'année 2015 s'élève à 23 585 euros ;

	2014	2015
Allocations compensatrices :	22 970 €	23 585 €
Produit taxe additionnelle FNB :	4 356 €	4 507 €
Produit des IFRER :	2 103 €	2 121 €
Produit de la CVAE :	211 751 €	172 347 €
DCRTP :	228 815 €	228 815 €
Versement GIR :	435 168 €	435 168 €

- Considérant que le produit global attendu pour 2015 des 4 taxes directes locales, nécessaire à l'équilibre du budget s'établit ainsi qu'il suit :

	Bases 2015	Taux 2014	Taux 2015	Produit en €
Taxe d'habitation :	1 825 000	13,78%	13.92 %	254 000
Taxe foncière propriétés bâties :	1 714 000	6,42 %	6.48 %	111 139
Taxe foncière propriétés non bâties :	29 000	49,45 %	49,94 %	14 484
Cotisation foncière des entreprises	828 300	17,70 %	17,88 %	148 075
Produit attendu des 4 taxes directes locales :				527 698

- **DECIDE**, à la majorité (1 abstention), de voter les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2015.
- **FIXE** à 527 698 euros le montant du produit prévisionnel résultant des taux votés et produit fiscal attendu au titre de l'exercice 2015.

7 Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires

2015-04-04 Objet : APPROBATION DES ACQUISITIONS ET TRAVAUX A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente les propositions d'investissement pour le budget primitif 2015.

Chapitre	Compte	Détails du compte	OBJET DE LA DEPENSE	RAR 2014	BP 2015
Chapitre 20					
202- Frais d'études, d'élaboration de modification et de révisions de doc d'urbanismes					
		202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	PLU- 2ème modification	2 050.00 €	
		202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	PLU- REVISION	15 961.54 €	2000.00 €
203-Frais d'études, de recherches et de dév et frais d'insertion					
		2031 - Frais d'études	Salle des fêtes (Etude programmation)		
		2031 - Frais d'études	Aménagement salle du Conseil	1 350.00 €	
		2031 - Frais d'études	Faisabilité du Lotissement Communal	1 872.00 €	
		2031 - Frais d'études	Etude aménagement salle du Conseil		1200.00 €
		2031 - Frais d'études	Etude faisabilité salle des fêtes		5000.00 €
		2031 - Frais d'études	Etude faisabilité agrandissement école		5000.00 €
		2031 - Frais d'études	Etude aménagement jardin public		3000.00 €
		2031 - Frais d'études	Etude de faisabilité aménagement médiathèque		3000.00 €
		2031 - Frais d'études	Pré étude pont du Girou ERDF		3960.00 €
205- Concessions et droits similaires, brevets, licences...					
		2051 - Concessions et droits similaires	Acquisition parapheur et certificat électronique BL	1 140.00 €	
		2051- Concessions et droits similaires	Licences Berg-Levrault et Windows server pour installation liaison VPN depuis école		1 500.00 €
		2051 - Concessions et droits similaires	Logiciel de gestion des cimetières dont configuration et reprise des actes de concessions		5 100.00 €
		2051 - Concessions et droits similaires	Licenses MS OFFICE x 10 pour école		1 248.00 €
TOTAL PREVISION	20		Immobilisations incorporelles	22 373.54 €	31 008.00 €

Chapitre 21					
--------------------	--	--	--	--	--

211 - terrains				
	2116-Cimetières	Portail cimetière	4461.00 €	
212- Agencements et aménagement de terrain				
	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	Arbres et arbustes commune		5000.00 €
	2128- Autres agencements et aménagement de terrain	rondins en bois au jardin public	740.00 €	
	2128 - Autres agencements et aménagement de terrains	Aménagements chemin des associations (rondins)		3000.00 €
213 - Constructions				
	21312 - Bâtiments scolaires	Local de rangements Ecole		25000.00 €
		Pose de rideaux pour la salle des maîtres et fenêtre photocopieur + classe 2		1000.00 €
		Rénovation escalier extérieur		3000.00 €
	21318 - Autres bâtiments publics	Rénovation du presbytère		15000.00 €
		Restauration du lavoir		600.00 €
		Fenêtre salle des fêtes		1000.00 €
		Dauphin fonte salle des fêtes		350.00€
		Travaux église : dépose cimaises		10000.00 €
		Travaux de raccordement gaz de ville		20000.00 €
	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construction	Achat d'un chauffe-eau pour la salle des fêtes		1700.00 €
		Changement du petit train en bois de l'école + pose d'un sol amortissant + table		15500.00 €
		Achat d'une chaudière pour le restaurant scolaire		5000.00 €
		Détecteurs de fumée pour bâtiments		1000.00 €
215-Installations matériel et outillages techniques				
	21568-Autres matériel et outillages d'incendie et de défense civile			8240.00 €
	21571 - Matériel roulant	Aménagement du véhicule Kangoo	1500.00 €	
		Gouttières zinc		850.00 €
		Petits outillages pour ST		2000.00 €
		Tondeuse en remplacement Ferrari		5000.00 €
		Tondeuse tractée 7CV		2000.00 €
		Karcher		2800.00 €
		Perçuse 18 volts à percussion		600.00 €
		Autolaveuse salle des fêtes		4000.00 €

		Sono école + mairie		1500.00 €
218-Autres immobilisations corporelles				
	2182- Matériel de transport	Remplacement du pont du camion Mascott		3000.00 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	Acquisitions de 16 postes informatique pour l'école	12568.80 €	
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	Photocopieurs		9936.00 €
	2183- Matériel de bureau et matériel informatique	Ordinateur portable		2500.00 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	Tablettes pointage ALAE		800.00 €
	2184 - Mobilier	Table et équipements pour pour self/réfectoire	7732.54 €	
	2184 - Mobilier	Mobilier nouvelle salle de réunion		5000.00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	Corbeilles x 5 pour village		1540.00 €
		WC salle des fêtes	118.00 €	
		Vitrine salle associations	346.08 €	
		Achat d'une plancha électrique		600.00 €
		Remplacement de l'armoire chaude		4500.00 €
TOTAL PREVISION	21	Immobilisations incorporelles	27466.42 €	162016.00 €

Chapitre 23					
231- Immobilisations corporelles en cours					
	2313-Constructions	Complexe sportif : construction	261 464.93 €		4 375 209.00 €
	2313-Constructions	Rénovation façade maison des tout petits			90 000.00 €
	2313-Constructions	Aménagement salle du Conseil			55 000.00 €
TOTAL PREVISION	23	Travaux en cours	261 464.93 €		4 520 209.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la liste des investissements à inscrire au BP 2015
- Autorise Monsieur le maire à procéder aux acquisitions dans le cadre des délégations attribuées

7 Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires

2015-04-05 OBJET : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif communal pour l'exercice 2015, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante:

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	464 514,00	464 514,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	849960,00	849960,00
65	Autres charges de gestion courante	315 850,00	315 850,00
Total des dépenses de gestion courante		1 630 324,00	1 630 324,00
66	Charges financières	88 000,00	88 000,00
67	Charges exceptionnelles	59 600,00	59 600,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	260 000,00	260 000,00
022	Dépenses imprévues	16 605,00	16 605,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 054 529,00	2 054 529,00
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00	200 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 582,00	68 582,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		268582,00	268582,00
TOTAL		2 323 111,00	2 323 111,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
013	Atténuations de charges	25 000,00	25 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	88 400,00	88 400,00
73	Impôts et taxes	1 155 334,00	1 155 334,00
74	Dotations, subventions et participations	680 287,00	680 287,00
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	16 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 965 021,00	1 965 021,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	54 225,00	54 225,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 019 246,00	2 019 246,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 865,00	3 865,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 865,00	3 865,00
TOTAL		2 023 111,00	2 023 111,00
R 002	Résultat reporté ou anticipé		300 000,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées			2 323 111,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	RAR 2014	Proposition	Vote	Total
20	Immobilisations incorporelles	22 373,58	33 627,00	33 627,00	56 000,58
21	Immobilisations corporelles	27 466,42	162 016,00	162 016,00	189 482,42
23	Immobilisations en cours	261 465,00	4 520 209,00	4 520 209,00	4 781 674,00
Total des dépenses d'équipement		311 305,00	4 715 852,00	4 715 852,00	5 027 157,00
16	Emprunts et dettes assimilées		145 573,00	145 573,00	145 573,00
020	Dépenses imprévues		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses financières		0,00	175 573,00	175 573,00	175 573,00
Total des dépenses réelles d'investissement		311 305,00	4 891 425,00	4 891 425,00	5 202 730,00
040	Opérations d'ordre entre sections		3 865,00	3 865,00	3 865,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			3 865,00	3 865,00	3 865,00
TOTAL		311 305,00	4 895 290,00	4 895 290,00	5 206 595,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
13	Subventions d'investissement	2 000,00	2 000,05
Total des recettes d'équipement		2 000,00	2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 000,00	55 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	386 061,00	386 061,00
Total des recettes financières		441 061,00	441 061,00
Total des recettes réelles d'investissement		443 061,00	443 061,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00	200 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	68 582,00	68 582,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		268 582,00	268 582,00
TOTAL		711 643,00	711 643,00
R 001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		4 494 952,00
Total des recettes d'investissement cumulées			5 206 595,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le présent budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

7. Finances Locales 7.10 Divers

2015-04-06 OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire présente la liste des associations ayant sollicité une subvention au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions), **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire, 2014	Voté 2015
Tennis Club Saint Sauveur	3 500	3 500
Comité des Fêtes de St Sauveur	15 000	15 000
AAATV Midi-Pyrénées	300	300
Pétanque Saint Sauveur	3 500	3 500
Saint Sauveur olympique (Ball trap)	600	600
Association St Sauveur Cyclo	300	300
Club ambiance 3ème âge	1 200	1 200
Fed Nat des Travail Handicapés	200	200
Us Bouloc St Sauveur Cépet	6 500	6 500
Association Gym Douce	1 000	1 000
ACCA Saint Sauveur chasse	1 000	1 000
Fed° nationale ancien combat d'Algérie	300	300
Ouvrages et Détentes	700	700
Amicale des sapeurs-pompiers	350	350
Association Choy Li Fut St Sauveur	1 250	1 250
Groupe Laique Animation Paroissiale	350	350
Association Parents Ecole Libre	1 000	1 000
Atelier Chorégraphique	4 000	4 000
Équipe Secours Catholique	1 000	1 000
Association Franc Contre La Myopathie	900	900
Association Chemin de Casselèbre	250	250
Association Érato	500	1000
OCCE Coop Scolaire CI Adhérents	4 000	4 000
Association Chemin des Bois	250	250
Secours Populaire	1 000	1 000

Le trèfle à 4 feuilles	800	800
Club Les ours Judo Fitness	2 000	2 000
Vie Libre section Grenade Bouloc	200	200
APPEPS École Publique	1 000	1 000
La Maison des tous petits	2 000	2 000
Arbres & paysages d'Autan	200	200
Les Galabrial's	500	500
Arezzo	500	500
Taekwondo	800	800
Loisirs créatifs d'Orzalis	500	500
TOTAL	57450	57950

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 au compte 6574.

Pour obtenir le versement de la subvention votée, les associations devront fournir un bilan financier de leur activité et justifier de l'utilisation de la subvention versée. La subvention sera versée aux associations sur présentation de ces documents.

7. Finances Locales 7.10 Divers

2015-04-07 OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU CCAS POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire expose les activités du Centre Communal d'Action Sociale.

Le centre communal d'action sociale ne bénéficiant pas de fonds propres dans le projet de budget primitif 2015, il est nécessaire que la commune de Saint-Sauveur attribue une subvention d'équilibre à hauteur de 15 000€.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 15 000€ pour l'année 2015.

7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

2015-04-08 OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ECOLE PRIVEE POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 avril 2011 le Conseil Municipal a fixé les règles concernant le montant de la participation à demander aux communes et à verser pour les enfants scolarisés à l'école privée situé sur le territoire communal et domiciliés sur la commune de Saint Sauveur.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de revaloriser le coût de revient d'un enfant scolarisé à l'école publique de Saint Sauveur. Pour cela l'ensemble des dépenses obligatoires a été pris en compte et divisé par le nombre d'enfant présent à l'école. Ce montant permet de fixer le montant de la participation à demander aux communes et à verser à l'école privée située sur le territoire communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des participations pour frais scolaires à verser ou à recevoir pour les enfants scolarisés à Saint Sauveur en fonction du coût de revient d'un enfant inscrit à l'école publique à **825.63 € pour l'année 2014-2015**,

- **DIT** que cette participation pour les enfants scolarisés à Saint Sauveur et qui sont domiciliés hors commune sera demandée à leur commune de résidence,
- **DIT** que la participation sera versée à l'école privée de Saint Sauveur sur production d'une liste détaillée (avec nom, prénom, classe et adresse) des élèves présents au premier jour de la rentrée scolaire,
- **DIT** que l'école privée devra fournir la liste des enfants à chaque début de trimestre.
- **DIT** que la participation versée sera fractionnée en 3 versements au cours de l'année 2015
- **DIT** que les comptes certifiés justifiant de l'utilisation des fonds versés devront être remis à Monsieur le Maire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

2015-04-09 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES OURS DE SAINT-SAUVEUR »

Monsieur le Maire présente le projet de l'association « les Ours de Saint-Sauveur », d'organiser les 8 et 9 mai 2015 le tournoi des cinq continents. Ce tournoi international aura lieu à Bruguières au Bascala et l'entrée sera gratuite.

L'association a fait part à la commune des objectifs de la manifestation et d'un budget prévisionnel.

Compte tenu notamment de l'ampleur de cette manifestation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de soutenir l'association « Les Ours de Saint-Sauveur » sur ce projet en attribuant une subvention exceptionnelle de 1000 € (mille euros)

La séance est levée à 22h30

Secrétaire de séance : Christophe VETTOREL

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Philippe PETIT